



Patrimoine culturel sinistré en France : bilan 2021-2022



Mémoire des sinistres sur patrimoine culturel par le Bouclier bleu France *Bilan 2021 - 2022*

Sommaire :

Introduction :.....	2
1. Type de sinistre	7
2. Type de patrimoine sinistré.....	8
3. Localisation des sinistres	9
4. Cause primaire des incendies	11
5. Cause primaire des sinistres dus à l'eau.....	12
6. Gravité des dégâts.....	13
7. Statut du patrimoine sinistré et labellisation éventuelle.....	14
8. Existence préalable d'un plan de sauvegarde	15

Introduction

Le projet « Mémoire des sinistres » au Bouclier bleu France

Depuis plusieurs années, le Bouclier bleu France (BbF), relais en France du Blue Shield International¹, et porteur de l'agrément de Sécurité civile depuis 2023, met en œuvre le projet intitulé "Mémoire des sinistres", qui recense les sinistres portant sur le patrimoine culturel français. L'objectif est de pouvoir, d'une part, par une analyse fine des éléments qui les caractérisent, en tirer des leçons permettant de progresser encore dans la sauvegarde et la protection préventives, et d'autre part, de les cartographier.

Il est en effet important de pouvoir revenir sur les sinistres et catastrophes passés pour en tirer des leçons pour l'avenir.

De ce recensement est extrait un bilan statistique bisannuel, par type de sinistres et par niveau de gravité des dommages, signalant également l'existence (encore peu fréquente) d'un plan de sauvegarde ou d'exercices de protection des œuvres. Les éléments collectés peuvent également être utilisés à titre pédagogique et pour la sensibilisation à la culture du risque.

Ce travail s'applique aux monuments historiques civils et religieux, aux musées, aux bibliothèques patrimoniales (à l'exclusion de celles exclusivement consacrées à la lecture publique), aux services d'archives (toutes catégories confondues), et à tout bâtiment ou objet de type patrimonial (statues publiques, calvaires, etc.), ainsi qu'aux sites archéologiques.

¹ Créé en 1999 à la suite de la Convention de La Haye de 1954 par l'ICOM, l'ICOMOS, l'ICA et l'IFLA. Le Comité français du Bouclier Bleu (CFBB) a été créé en France en 2001, et a pris le vocable de Bouclier bleu France (BbF) en 2019.

On le sait, le patrimoine culturel est fragile. Il est notamment impacté par de nombreux types de sinistres, qui occasionnent des dommages parfois irrémédiables. Il peut s'agir :

- d'accidents d'origine naturelle : inondation (par remontée de nappe, crue, orage, raz-de-marée, rupture de barrage ou de digue), tempête (ou vent violent, cyclone, tornade, ouragan, typhon, de tempête de sable), foudre, vague de froid, gel, mouvement de terrain, coulée de boue, séisme, incendie naturel, vague de chaleur et sécheresse, neige et avalanche, grêle, éruption volcanique, infiltrations suite à des événements naturels (perte d'étanchéité de toiture ou d'ouvrants, mauvaise récupération des eaux pluviales), etc. ;
- d'accidents d'origine technique ou domestique : dégât des eaux (par dysfonctionnement de tuyauterie, rupture de canalisation, etc.), incendie, explosion, mauvaise utilisation de l'espace intérieur ou des abords d'un site (concert, spectacle pyrotechnique), vice de construction, etc. ;
- d'accidents d'origine technologique (accident industriel, nucléaire, accident liés à des produits chimiques dangereux, accident de transport, ...) ;
- de conflits (agitation civile, manifestation, vandalisme, autodafé, terrorisme, guerre, etc.).

Quel type de recensement ?

Aussi surprenant que cela puisse paraître, il n'existe pas aujourd'hui d'organisme public ou institutionnel recensant, pour *l'ensemble des différents types de patrimoine*, les sinistres survenus dans l'année. Par exemple, une liste est constituée pour les Monuments historiques, mais pas pour les musées, centres d'archives, bibliothèques patrimoniales, etc. Il a donc paru important au Bouclier bleu France de procéder lui-même à ce relevé.

Le recensement des sinistres, effectué depuis 2018 au BbF, a été constitué essentiellement à partir de déclarations, d'articles de presse relevés sur internet, ou les réseaux sociaux, par différents bénévoles. Depuis 2020, une équipe « Mémoire des sinistres » s'est constituée.

Les articles de presse proviennent essentiellement de presse quotidienne régionale ou nationale, d'hebdomadaires, de journaux régionaux télévisés, ou de presse spécialisée sur le patrimoine culturel.

Le recensement s'est également enrichi des nombreuses informations recueillies sur les réseaux sociaux auxquels participe très activement le BbF (X-Twitter, Facebook notamment).

Depuis 2020, le BbF bénéficie de la réception du *Bulletin Quotidien de la Protection Civile*, produit par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (Ministère de l'Intérieur), ce qui permet de faire remonter les principaux sinistres sur patrimoine culturel sur lesquels les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) interviennent.

Enfin, en 2022, a été mis au point un formulaire de signalement de sinistres, dans une version complète, et dans une version plus courte selon le temps dont le déclarant dispose pour faire connaître le sinistre. Il a été diffusé à toute la liste des membres du Bouclier bleu, et régulièrement lors de formations, par exemple. Il a permis de recueillir un nombre non négligeable de sinistres supplémentaires.

La base est composée à l'heure actuelle d'un tableau recensant les événements par département et par date. Il comporte une trentaine de colonnes identifiant les lieux patrimoniaux, leur tutelle, leur label, le type de sinistres (nature, origine, ampleur), ainsi que l'échelle des dégâts subis, l'existence ou non d'un plan de sauvegarde, les éventuelles solutions mises en œuvre, et les références d'articles et de photographies qui documentent l'événement.

Un travail est en cours pour la conversion du fichier de type tableur en base de données, grâce à la collaboration avec l'Entente Valabre (établissement public basé à Gardanne (13), dont les axes stratégiques sont la préservation et la lutte face aux risques naturels majeurs, et qui travaille également sur la protection du patrimoine culturel).

Pour un recensement plus exhaustif

Le recensement des sinistres portant sur le patrimoine culturel n'est pas aussi simple qu'il pourrait paraître. En effet, les responsables d'établissements, propriétaires, gestionnaires, conservateurs, etc., ne sont pas toujours enclins à communiquer à l'extérieur sur les sinistres qui peuvent se produire, et la presse ne se fait généralement l'écho que des « gros » sinistres.

De la sorte, et on le sait, le recensement actuel n'est, malheureusement, pas exhaustif ; il ne peut pas l'être dans l'état actuel du projet, mené uniquement sur la base du bénévolat au sein du Bouclier bleu France. Il va de soi qu'il serait intéressant d'élargir la base afin de collecter un maximum de données. En effet, c'est aussi une couverture la plus fine possible des événements qui permettra de sensibiliser les responsables d'établissement et élus qui ne le seraient pas encore, aux nécessités de la prévention, de la rédaction d'un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC), ainsi qu'à celles des réactions à mettre en œuvre en cas de problème.

Le formulaire de signalement des sinistres peut être demandé sur le site du Bouclier bleu France (www.bouclier-bleu.fr).

Les personnes souhaitant faire remonter une information ponctuelle peuvent aussi prendre contact à l'adresse : memoriesinistres@bouclier-bleu.fr.

Le bilan 2021-2022

Bien qu'il ne soit pas exhaustif, il nous a semblé intéressant de tirer de ce recensement le bilan 2021-2022, qui pourra être mis en parallèle de la première publication sur le sujet, relative aux années 2019-2020.

Ce bilan 2021-2022 appelle quelques remarques préalables :

- 87 sinistres recensés : ce sont 15 sinistres ayant affecté du patrimoine culturel de plus que pour le bilan 2019-2020 (qui faisait état de 72 événements). Cela correspond à une progression de 20 % dans le signalement. C'est sans doute plus l'indice d'un progrès dans la couverture du recensement, que le témoignage d'une augmentation du nombre des sinistres.
- Les cas d'incendies sont majoritaires. Cela doit être pondéré par le fait que le recensement s'est enrichi, comme déjà évoqué, d'éléments recueillis de données en provenance des SDIS, systématisée par la réception du *Bulletin Quotidien de la Protection Civile*, ce qui explique cette prééminence des dégâts dus au feu.
- Les autres types de sinistres (notamment les dégâts des eaux d'origine technique qui sont très fréquents dans les établissements), font moins l'objet d'une communication extérieure, et parviennent donc plus difficilement aux recenseurs du Bouclier bleu France.
-

- Rappelons en outre que si, en France, les bibliothèques patrimoniales, toutes catégories confondues, sont au nombre de 500 environ, les musées sont quatre fois plus nombreux (dont environ 1200 labellisés « musée de France ») et les monuments historiques recensés environ 47 000. Il convient de garder ces chiffres à l'esprit lorsqu'on examine le nombre de sinistres par type de bâtiments (38 lieux de culte, 16 musées, 4 bibliothèques patrimoniales, 1 centre d'archives). La comparaison est intéressante avec le bilan 2019-2020, puisqu'il faisait état de 19 lieux de culte sinistrés, 18 musées, 4 bibliothèques patrimoniales et 1 centre d'archives.
- La rareté, dans ce bilan, des cas de sinistres survenus en centres d'archives (un seul recensé en 2021-2022, comme en 2019-2020) laisse à penser, comme évoqué, que le recensement, non exhaustif, touche peu ce type d'établissements.

Même si ce premier bilan pâtit d'informations lacunaires, nous espérons obtenir les données de manière plus complète dans les années à venir.

Ce bilan sur 2021-2022, même si donc pas exhaustif, permet de constater les éléments suivants, en bref :

- **87 sinistres** ayant impacté du patrimoine culturel : **c'est un sinistre tous les 8 jours en France, qui touche le patrimoine culturel.**
- **Toutes les régions de France** sont touchées.
- On observe une moyenne de **6 sinistres par région.**
- Sur ces 87 sinistres recensés, **63 %** (55) sont des **incendies**, ce qui est très important, même indépendamment du fait que les incendies sont probablement sur-représentés pour les raisons avancées précédemment.
- Sur les **20 sinistres dus à l'eau** (23 % des sinistres), **15** (= 75 %) sont dus à des **pluies abondantes** ou des tempêtes. La problématique climatique, due aux effets du réchauffement de la planète, devient donc prépondérante. Il faut également considérer que le nombre de 15 dégâts des eaux (d'origine technique) est très probablement inférieur à la réalité des sinistres par infiltrations ou par cause technique (rupture de canalisation, etc.), car ceux-ci sont rarement l'objet d'une communication extérieure aux établissements. Ils sont donc sans doute sous-représentés dans ce recensement.
- Le nombre de **lieux de culte victimes d'un sinistre** est beaucoup plus important en 2021-2022 (38) qu'en 2019-2020 (19), soit le double ! Ce chiffre est probablement explicable par un meilleur recensement (notamment grâce à l'intégration des données en provenance du *Bulletin quotidien de la Sécurité civile*). Il faut noter également, et c'est préoccupant, que **21 % incendies** survenus dans des lieux de culte en 2021-2022 ont eu pour origine un acte de **malveillance**.
- Les **musées** représentent **18 % des sinistres** sur patrimoine.
- Le **nombre de sinistres avec gravité de dégâts de niveau 5 (dégradation ou disparition complète ou quasi complète)** est passé de 5 sur le bilan 2019-2020 à 8 sur celui 2021-2022, ce qui est énorme. Explicable par un recensement plus fin ? ou témoin d'une hausse de la gravité des impacts des sinistres ?
- Entre 2019-2020 et 2021-2022, on observe le **doublément des causes de malveillance** à l'origine des incendies impactant le patrimoine culturel.

Chiffres clés sur la période 2021-2022 :

- **87 sinistres** ayant impacté du patrimoine culturel en France : c'est, environ, **1 tous les 8 jours !**
- **1 incendie tous les 13 jours** affectant du patrimoine culturel.
- Toutes les régions françaises sont touchées, avec une moyenne de **plus de 6 sinistres par région.**
- **20 sinistres liés à l'eau** ont impacté du patrimoine culturel.
- **18 % des incendies** ayant impacté du patrimoine culturel ont été dus à de la **malveillance** (doublement du pourcentage en 2 ans).
- Les premiers sites patrimoniaux touchés par les sinistres sont des **lieux de culte (43%) et des musées (18%).**
- Nouveauté 2021-2022 : **1 incendie de forêt** a impacté du patrimoine culturel (ce qui n'avait pas été recensé en 2019-2020).

Pour prévenir ces sinistres, ou réduire leur impact sur le patrimoine culturel, le BbF propose :

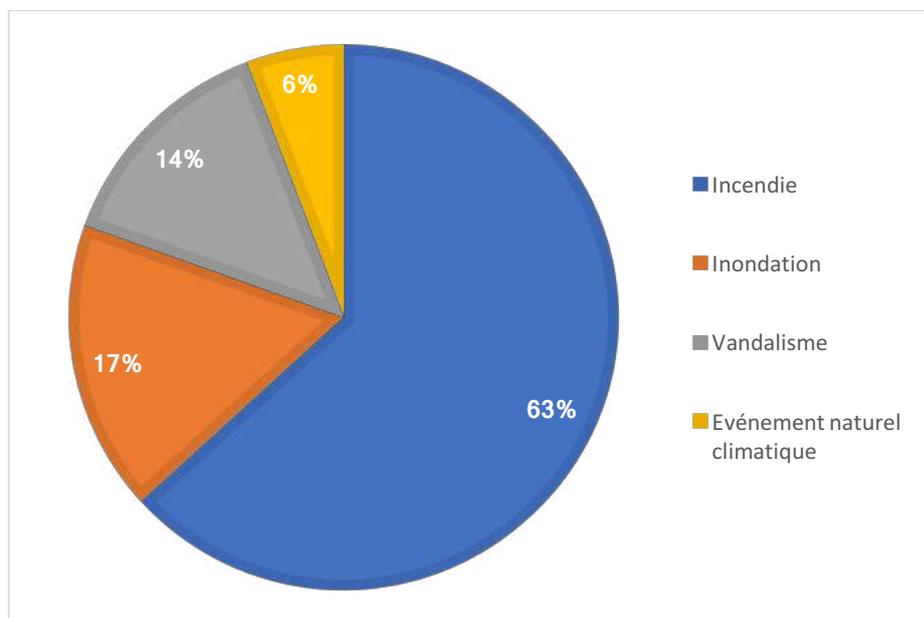
- d'encourager la rédaction des Plans de Sauvegarde des Biens culturels (PSBC) dans les établissements conservant du patrimoine culturel ou dans les sites patrimoniaux ;
- d'inciter au signalement des sinistres survenus, car cela permet de mieux comprendre leur survenue et donc de mieux parvenir à les éviter ou de davantage en réduire les conséquences ;
- d'intégrer le patrimoine culturel dans les dispositifs de prévention des inondations, notamment, dans les Plans d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI), et en particulier dans les dispositifs d'alerte préalable.

Ne pas hésiter à contacter le Bouclier bleu France pour toute aide dans ces domaines.

Equipe Mémoire des sinistres : Romana Delaporte, Magali Robert-Fretay, Jocelyne Deschaux.
Crédits photos en page de couverture : photo 1 : © BSPP-Cyrille NICOLAS ; photo 2 : ©SDIS 60. Merci beaucoup à eux.

1. Type de sinistre²

Type de sinistre		(Rappel 2019-2020)
Incendie	55	37
Inondation ³	15	7
Vandalisme	12	10
Événement naturel climatique ⁴	5	17
Séisme, glissement de terrain	0	1
Total	87	72



L'incendie reste, dans ce relevé, la cause majeure (63%) des sinistres qui atteignent le patrimoine culturel (il était de 51% en 20019-2020), même si cela doit être pondéré ici par le fait que le BbF a bénéficié de beaucoup de données provenant des SDIS, et en particulier de la systématisation de l'intégration des données reçues du *Bulletin Quotidien de la Protection Civile*.

Le nombre de sinistres patrimoniaux dus à des événements naturels climatiques est moins élevé (5) en 2021-2022 qu'en 2019-2020 (17), (tant mieux !) ; rappelons-nous notamment de la tempête Alex qui, en septembre-octobre 2020, avait impacté un nombre important d'éléments patrimoniaux dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En revanche, ce qui est plus préoccupant est le doublement du relevé des sinistres dus à des dégâts des eaux d'origine technique, même si là encore, le maillage plus fin du recensement permet sans doute juste de moins laisser s'échapper des sinistres de ce type, qu'on avait probablement plus de mal à intégrer dans la base il y a deux ans. En tout cas, la fréquence de leur occurrence doit inciter à maintenir la vigilance sur ce type de sinistre, plus facilement évitables sans doute que les événements naturels.

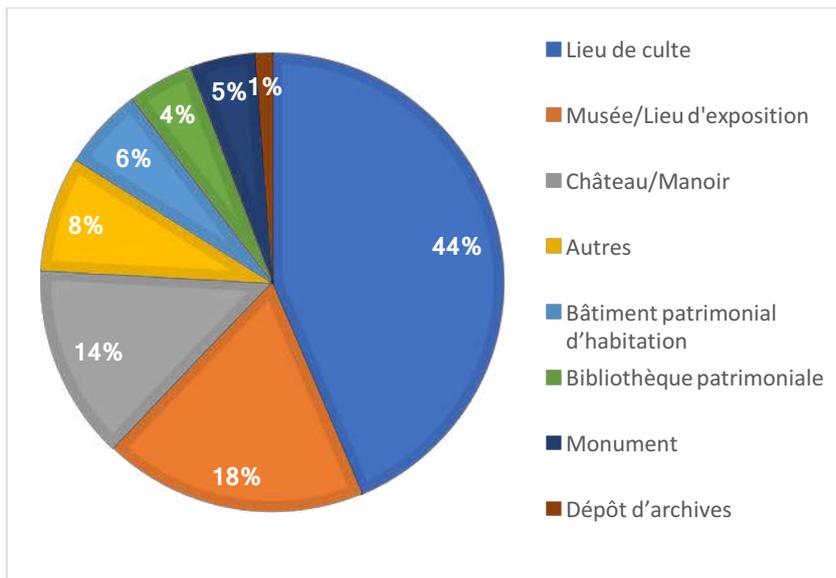
² Tous les chiffres donnés sur l'ensemble du bilan 2022-2023 pour les pourcentages sont arrondis.

³ Dégât des eaux d'origine technique.

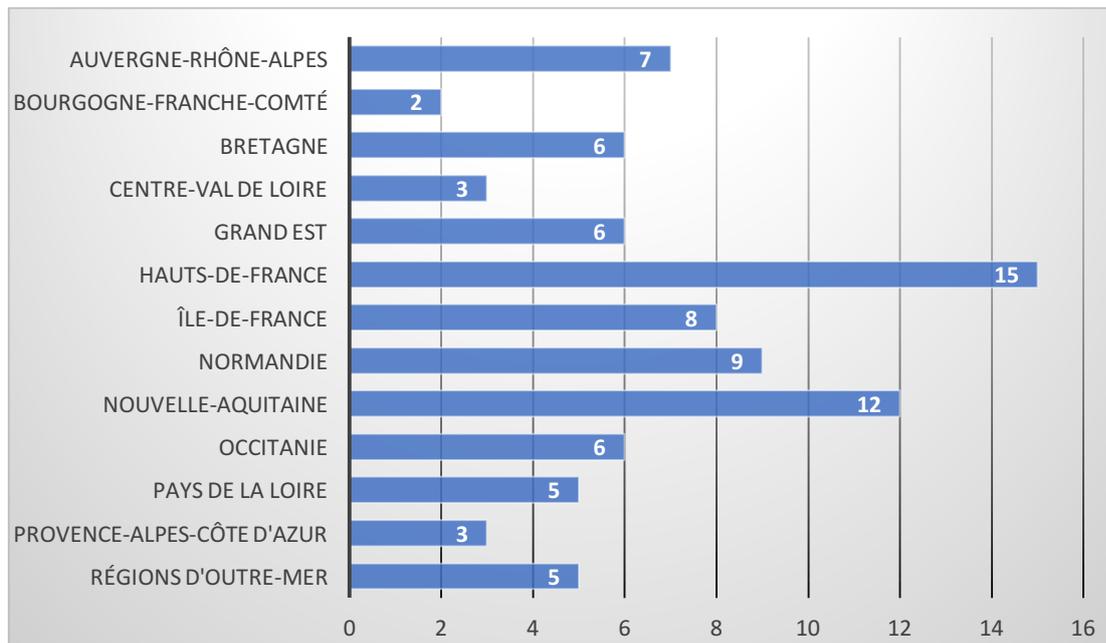
⁴ Événement naturel climatique : tempête, pluies abondantes, crue.

2. Type de patrimoine sinistré

Type de patrimoine		(Rappel 2019-2020)
Lieu de culte	38	19
Musée/Lieu d'exposition	16	18
Château/Manoir	12	13
Bâtiment patrimonial d'habitation	5	4
Bibliothèque patrimoniale	4	4
Monument	4	3
Dépôt d'archives	1	1
Autre	7	10
Total	87	72



Les lieux de culte restent les premiers bâtiments patrimoniaux impactés par les sinistres en France. Rappelons qu'ils sont de loin les édifices patrimoniaux les plus nombreux sur le territoire. Les musées arrivent en deuxième position, suivis par les châteaux / manoirs. A noter quand même que le nombre de lieux de culte impactés par un sinistre a doublé dans le recensement, par rapport à 2019-2020 : plus de survenue de sinistres ? meilleur recensement ? un peu des deux ? Le nombre de musées impactés est, quant à lui, sensiblement le même qu'en 2019-2020. On constate également le maintien des autres types de patrimoines : bibliothèques patrimoniales (4), dépôt d'archives (1), monument (1 au lieu de 3), châteaux (12 au lieu de 13).



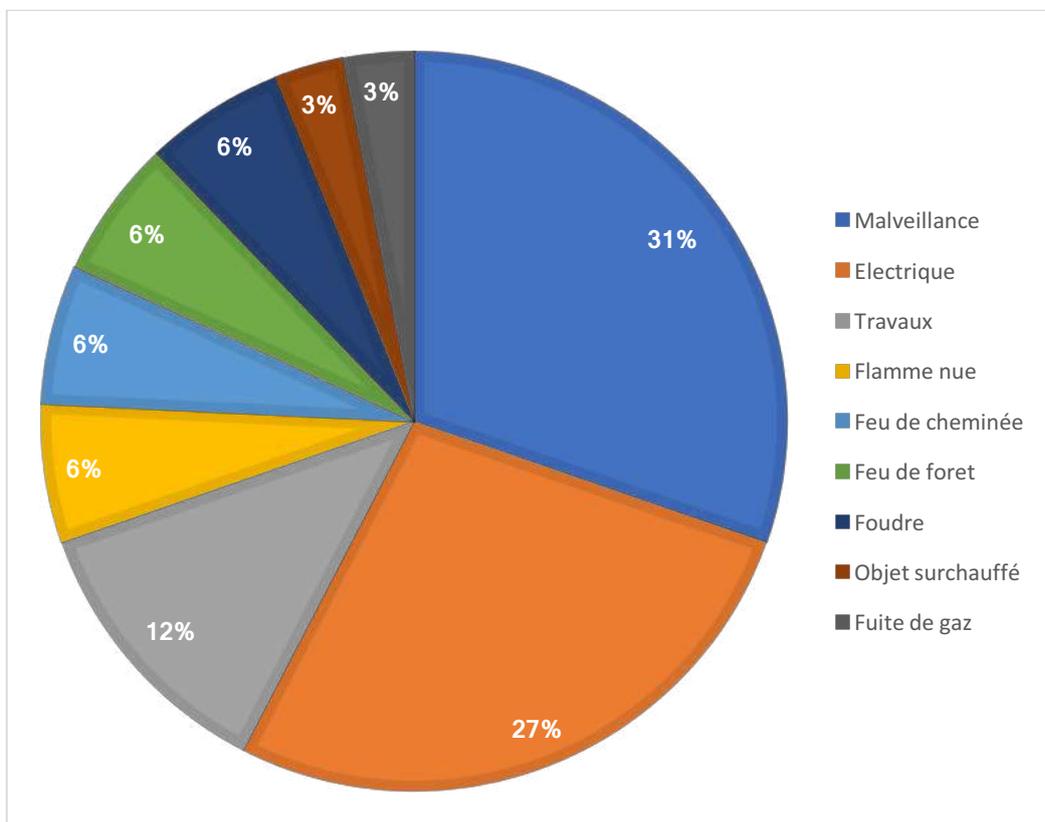
On le voit, toutes les régions sont touchées. Celles qui le sont le moins (Bourgogne-France-Comté, Centre-Val-de-Loire, et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) comptabilisent chacune deux ou trois sinistres recensés ; les Hauts-de-France, avec 15 événements, ont subi les tempêtes Eunice et Franklin, notamment, les 18 et 21 février 2022, occasionnant des dégâts sur 4 communes, ainsi que des pluies diluviennes à Beauvais le 21 juin 2022 (2 événements recensés). Pour Nouvelle-Aquitaine, (12 sinistres recensés sur 2 ans), il s'agit de 8 incendies, dont 6 sur des édifices religieux, et de 4 inondations, dont 3 d'origine naturelle et 1 d'origine technique.

4. Cause primaire des incendies

Seuls 33 des 55 incendies (60 %) ont pu être renseignés quant à la cause primaire de leur survenue. Près du tiers de ces causes avérées est la malveillance, un autre tiers étant constitué d'origine électrique.

Cause primaire des incendies		(Rappel 2019-2020)
Malveillance	10	5
Electrique	9	3
Travaux	4	7
Flamme nue	2	/
Feu de cheminée	2	1
Feu de forêt	2	/
Foudre	2	/
Objet surchauffé	1	1
Fuite de gaz	1	2
Inconnue	22	15
Total	55	37

Si on note une progression du recensement des incendies, la part de ceux-ci sans spécification des causes primaires a progressé. Cependant, l'augmentation de la malveillance à l'origine du sinistre est plus que préoccupant.

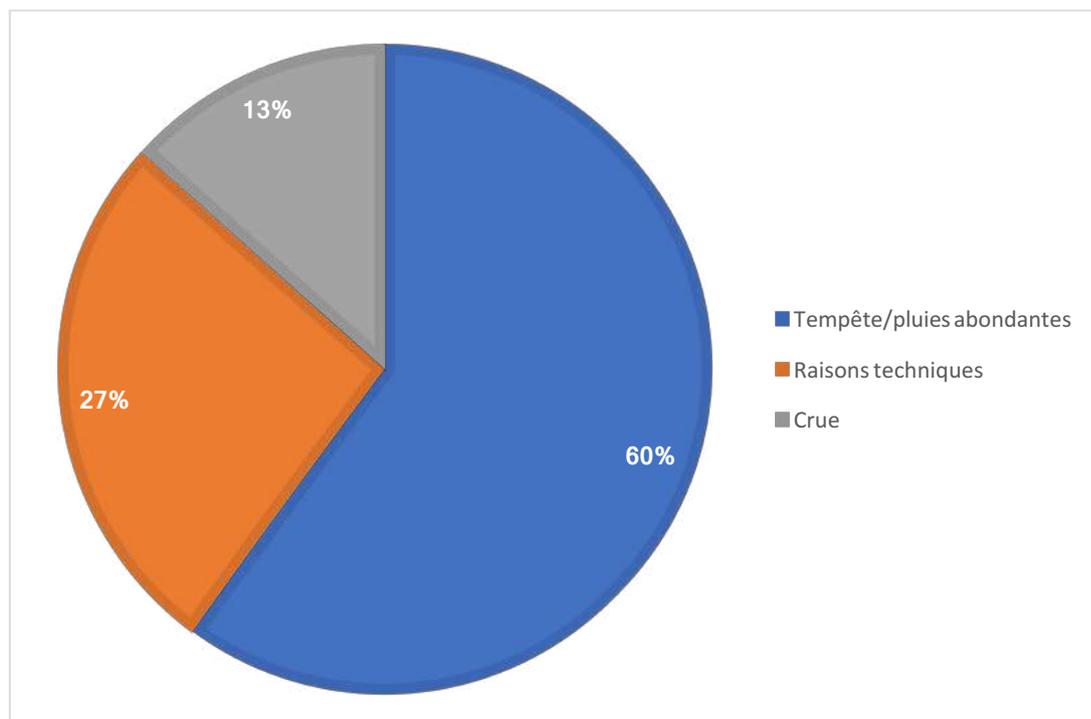


5. Cause primaire des sinistres dus à l'eau

Seuls 15 sur 20 sinistres liés à l'eau bénéficient de causes primaires identifiées, (ils étaient 24 en 2019-2020), ce qui constitue une perte réelle d'information.

On le voit, sur ce recensement, le nombre d'occurrences d'inondation dues à un événement naturel est plus grand que celles dues à des causes techniques. Mais il faut rappeler à nouveau que les très nombreux dégâts des eaux survenus dans les établissements de conservation patrimoniale (musées, archives, bibliothèques) ne font que rarement l'objet de communications extérieures. Cependant, les signalements, et le recensement dans ce domaine, progressent par rapport à 2019-2020 !

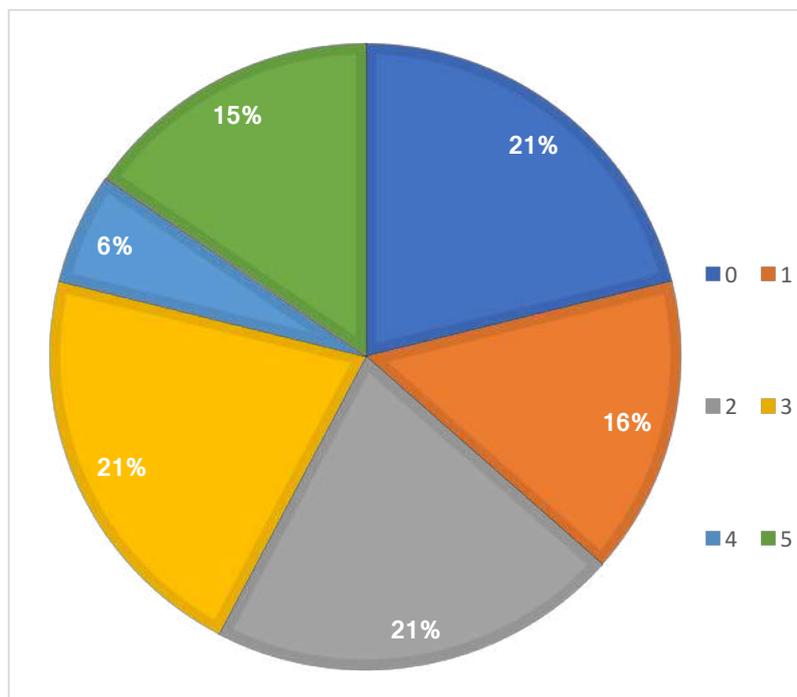
Cause primaire des inondations (si connue)		(Rappel 2019-2020)
Tempête/pluies abondantes	9	15
Origine technique	4	1
Crue	2	2
Autre	0	6
Total	15	24



6. Gravité des dégâts

Seuls 52 sinistres recensés bénéficient d'une évocation de la gravité des dommages dans les sources consultées, ce qui représente seulement 59,7% des sinistres recensés.

Gravité des dégâts		(Rappel 2019-2020)
0 : pas de dégât	11	15
1 : peu de dégâts	8	9
2 : dégâts restaurables	11	14
3 : dégâts importants, mais touchant un nombre réduit d'items ou une partie limitée de l'édifice	11	16
4 : dégâts importants, et touchant un large nombre d'items ou une partie importante de l'édifice	3	6
5 : dégradation ou disparition complète ou quasi-complète	8	5
Gravité inconnue	35	7
Total	87	72



Il est parfois difficile d'estimer le degré de gravité du sinistre, les informations recueillies à ce sujet pouvant être lacunaires ou inexistantes. Mais même s'il s'agit d'une estimation, elle permet de prendre conscience que beaucoup de ces sinistres ont un impact réel non seulement sur le patrimoine bâti, mais aussi sur les œuvres patrimoniales qui y sont conservées.

Attention : le nombre de sinistres dont les sources d'information n'ont livré aucun élément sur la gravité des dommages est beaucoup plus important (35 en 2021-2022, au lieu de 7 en 2019-2020).

7. Statut du patrimoine sinistré et labellisation éventuelle

86% des sinistres recensés ont concerné du patrimoine public : sur les 87 sinistres recensés, 12 seulement sont relatifs à du patrimoine privé (dont 5 bâtiments patrimoniaux d'habitation, + 3 châteaux/manoirs).

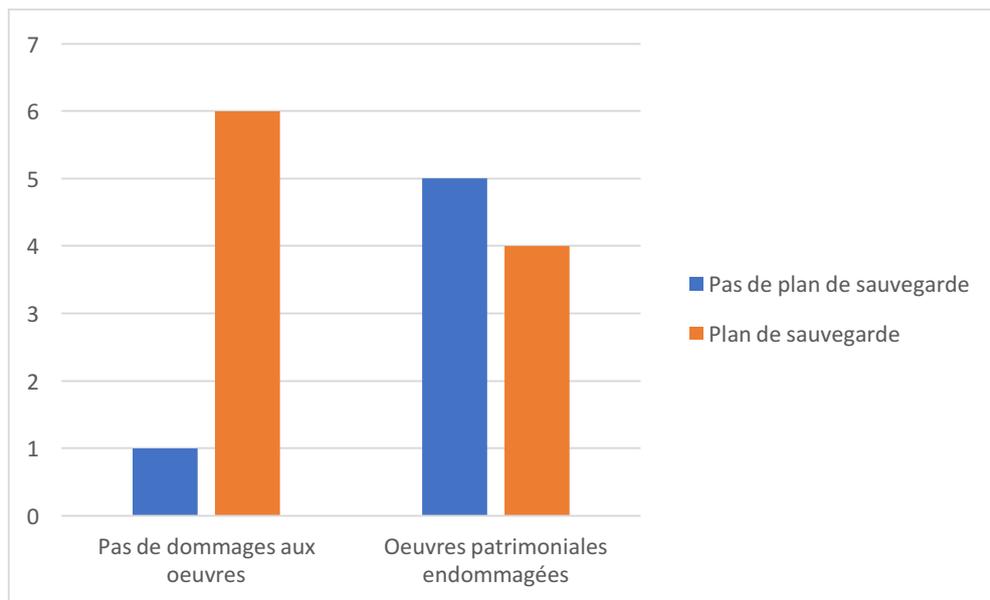
Au sujet de la labellisation, 52 items sur 87 (près de 60%) sont classés ou inscrits Monuments historiques, ou sont Musées de France, ce qui montre, bien sûr, que la labellisation ne saurait prémunir le bâtiment d'un sinistre...

Type de patrimoine	Labellisation nationale		
	Classé MH	Inscrit MH	Musée de France
Bâtiment patrimonial d'habitation	5		
Statut privé	5		
Bibliothèque patrimoniale		2	
Statut public		2	
Château/Manoir	8	2	
Statut privé	3	2	
Statut public	5		
Lieu de culte	20	1	
Statut privé	1		
Statut public	19	1	
Musée/Lieu d'exposition	1	3	7
Statut privé	1		
Statut public		3	7
Autres	3		
Inconnu	1		
Statut public	2		
Total	37	8	7

8. Existence préalable d'un plan de sauvegarde⁵

Rappelons qu'un Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) est un document rédigé et validé par la tutelle, précisant les actions de prévention et de prévision des sinistres, ainsi que les consignes de réponse à l'urgence et de gestion de crise à appliquer en cas de sinistre.

Sur les 87 sinistres en tout, et selon les informations recueillies, seuls 10 bâtiments ou établissements disposaient d'un plan de sauvegarde⁶. Prenant compte de ces données connues, il est possible de conclure que les établissements ayant rédigé un plan de sauvegarde et impactés par un sinistre sont plus nombreux à ne pas avoir subi de dommages aux œuvres que ceux qui n'avaient pas de plan de sauvegarde lors du sinistre. Cependant, le manque de données initiales doit rendre prudente l'utilisation de ce tableau construit sur les seules données sûres (les 16 cas évoqués ici correspondent à 0,18 % des sinistres).



⁵ Si connue.

⁶ Mais le nombre brut de plans de sauvegarde est en progression, puisqu'en 2019-2020, seuls 8 bâtiments en disposaient.